

Présidence de la République

MÉDAILLE NATIONALE DE RECONNAISSANCE AUX VICTIMES DU TERRORISME

Décret du 21 juillet 2025 portant attribution de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme

NOR : PRER2518601D

Par décret du Président de la République en date du 21 juillet 2025, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les présentes attributions sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est attribuée aux personnes dont le nom suit :

Saint-Etienne-du-Rouvray - 26 juillet 2016

M. COPONET (Guy, Bernard, Marie).
Mme COPONET née ALLAIS (Janine, Thérèse, Andrée), décédée.
Mme DELAFOSSE (Danielle, Josette, Jacqueline).
M. HAMEL (Jacques, Georges, Albert), décédé.
Mme PERON (Huguette, Marie-Louise).